

**Préavis municipal n° 56  
relatif à l'octroi d'un crédit pour  
l'élaboration du projet de construction  
du nouveau passage inférieur piétons -  
deux-roues légers à la gare CFF**

Date proposée pour la séance de la commission :

- Mercredi 8 janvier 2014 à 19h00  
Bâtiment des infrastructures et locaux polyvalents:  
Montoly 1 - salle Léman (1<sup>er</sup> étage)

Municipal responsable : M. Thierry Genoud

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

### **Préambule**

Le préavis fait suite au préavis municipal n°28 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'étude d'avant-projet du nouveau passage inférieur piéton – deux-roues légers à la gare CFF.

En effet, le passage sous-voies pour les piétons et deux-roues légers sis à la gare CFF de Gland ne permet plus aujourd'hui de répondre aux exigences des usagers. Le faible gabarit du passage inférieur actuel, la cohabitation entre les piétons et les cyclistes, les usagers CFF ou ceux en transit, amènent des conflits d'utilisation de cet espace. Il faut ajouter à cela une fréquence des voyageurs en constante augmentation ; les chiffres prévisionnels estiment que la fréquentation atteindra les 9'000 voyageurs par jour à l'horizon 2030 (aujourd'hui environ 5'000 voyageurs par jour). La réalisation d'un nouveau passage inférieur (PI) sous les voies est indispensable.

Inscrit dans les mesures du projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 2<sup>e</sup> génération<sup>1</sup> et dans le plan directeur régional du district de Nyon, le nouveau passage inférieur permettra une meilleure liaison entre le nord et le sud de la commune et une meilleure accessibilité aux quais CFF.

Les études de l'avant-projet réalisées dans le cadre du préavis n°28 sont aujourd'hui en cours de finalisation. Ce dossier servira de base à l'élaboration du projet de construction et à la procédure d'approbation des plans.

### **Réaménagement de la gare**

Le réaménagement de la gare s'inscrit dans un programme de phasage dont la première étape, relative au réaménagement de la place Nord, est aujourd'hui finalisée.

La seconde phase renvoie à la réalisation du nouveau passage inférieur sous les voies pour les piétons et les deux-roues. Les études d'avant-projet, relatives à cette future liaison, ont été coordonnées avec l'étude-test de la commune pour le secteur "Gare sud". Ce secteur situé en plein cœur de la commune représente un emplacement stratégique offrant un potentiel important de requalification et de valorisation.

Finalement la troisième phase, prévue par le schéma directeur Gland-Vich, consiste à relier la place Nord de la Gare à la future plateforme d'échanges multimodale.

Phase 1 court terme

gare nord 2010-2012



Phase 2 moyen terme

gare sud début 2015-2017



Phase 3 long terme

liaison avec le schéma directeur 2019-2021



<sup>1</sup> Projet d'agglomération Grand Genève

Il faut relever que le projet du nouveau passage inférieur s'inscrit dans une réflexion plus large qu'au PI lui-même. Il s'écrit dans le cadre :

- › du rehaussement et de l'élargissement des quais CFF ;
- › du prolongement des quais à 320 m ;
- › du prolongement des marquises couvrant les quais à 120 m environ ;
- › de la démolition du PI actuel ;
- › de la couverture des rampes et des accès au PI.

La compatibilité du projet des quais et du passage inférieur avec le projet des CFF "Léman 2030", qui prévoit la création d'une voie supplémentaire côté Jura de la gare, a aussi été prise en considération.

### **Description de l'avant-projet**

Les accès au passage inférieur s'articuleront comme expliqué ci-dessous. Les plans illustrant l'étude d'avant-projet se trouvent en annexe.

#### **Côté Jura**

La variante prévue dans l'avant-projet sépare les flux piétons des deux-roues légers. La pente de la rampe sera de 12% pour les piétons et de 6% pour les deux-roues légers. L'accès au passage inférieur pourra se faire également par un escalier situé en correspondance des accès souterrains. Différentes variantes de pente ont été étudiées pour les piétons, toutefois en raison des contraintes liées à l'espace disponible, la variante avec une rampe à 10% de pente a dû être abandonnée. En conséquence, un ascenseur prendra place à côté de l'escalier pour permettre l'accès au passage inférieur par les personnes à mobilité réduite.

#### **Côté Lac**

Dans le cadre de l'étude-test "Gare sud", le cahier des charges contraignait, entre autres, les participants à intégrer une rampe à 6 % de pente dans leur projet. Il leur était aussi demandé de proposer une variante d'intégration du débouché du nouveau passage inférieur. Certains ont disposé la rampe le long de la rue du Perron et d'autres le long des voies de chemin de fer. Il sera question dans le cadre du projet de construction de définir la variante la plus adéquate pour ce secteur. Elle devra, entre autres, permettre une circulation optimale des flux des différents utilisateurs et éviter au maximum les croisements.

L'accès depuis le passage inférieur au quai n°3 sera assuré par une rampe à 12% de pente et un escalier aux standards CFF. Ces deux ouvrages seront directement connectés au passage sous-voies.

### **Programme**

La mise en service du nouveau passage inférieur est prévue pour décembre 2016, les travaux se dérouleront en coordination avec la mise en conformité des quais. Il est ainsi impératif, afin de pouvoir bénéficier des synergies offertes par cette coordination, de pouvoir débuter les travaux relatifs au passage inférieur en début d'année 2016. Un planning d'intention tenant compte des durées des procédures est présenté ci-après. A noter toutefois que des travaux préparatoires et de finitions devront être réalisés, ceux-ci ne sont pas mentionnés dans le planning se trouvant à la page suivante.

	2012				2013				2014				2015				2016				2017			
	Trimestre				Trimestre				Trimestre				Trimestre				Trimestre				Trimestre			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Convention / coordination Commune – CFF	■	■																						
Projet urbanistique « Gare sud »					■	■	■	■																
Appel d'offres ingénieurs						■																		
Avant-projet PI									■	■	■	■												
Appel d'offres ingénieur et spécialistes									■	■	■	■												
Projet de construction + PAP <sup>2</sup>													■	■	■	■								
Procédure PAP													■	■	■	■								
Appel d'offres entreprises																					■	■	■	■
Travaux PI et quais																					■	■	■	■

### Estimations des coûts d'étude

Les coûts d'étude pour le projet de construction et de la procédure d'approbation des plans sont estimés à fr. 594'000.--TTC, selon le détail ci-dessous :

Passage inférieur public piétons et deux roues	fr. 260'000.--
Accès mobilité douce	fr. 180'000.--
Accès aux quais CFF	fr. 110'000.--
<b>Sous-total / TOTAL HT</b>	<b>fr. 550'000.--</b>
TVA 8%	fr. 44'000.--
<b>TOTAL TTC pour les coûts d'étude du projet</b>	<b>fr. 594'000.--</b>

Suite à la signature d'une convention avec les CFF qui stipule des accords de collaboration tout au long de la réalisation du projet de construction, le financement de ces études a été défini selon la clef de répartition suivante :

<u>Part CFF :</u>	Accès aux quais CFF	HT fr. 110'000.--
<u>Part commune :</u>	Passage inférieur public piétons et deux roues	fr. 260'000.--
	Accès mobilité douce	fr. 180'000.--
	Accès aux quais CFF	fr. 0.--
<b>Sous-total / TOTAL HT</b>		<b>fr. 440'000.--</b>
TVA 8%		fr. 35'200.--
<b>TOTAL TTC des coûts à la charge de la commune</b>		<b>fr. 475'200.--</b>

### Estimations des coûts de réalisation

L'étude d'avant-projet, menée en 2013 (préavis n°28), sert de base pour l'estimation des coûts (précision ± 20%). Le coût de construction estimatif s'élève ainsi à environ fr. 11'210'000.-- TTC (passage inférieur et accès aux quais).

Dans le cadre des études, les différents éléments seront approfondis et les coûts précisés (± 10%).

<sup>2</sup> Procédure d'approbation des plans

Le financement de la réalisation des constructions et installations du passage inférieur sera défini ultérieurement en fonction du message des chambres fédérales concernant le passage inférieur en tant que mesure bénéficiaire du fond d'agglomération.

En effet, la Confédération, dans son arrêté fédéral sur la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2015, a classé la mesure concernant le passage inférieur<sup>3</sup> en liste "B"<sup>4</sup>. La municipalité par l'intermédiaire du conseil régional et du Canton a relayé à la Confédération l'état d'avancement du projet et demandé son réexamen pour le réintégrer en liste "A", conformément à la demande initiale formulée en 2012. La phase consultative du rapport s'est terminée le 31 octobre 2013. Le message du Conseil fédéral sera délivré à l'Assemblée fédérale au printemps 2014. Dès que le message sera transmis, la réponse quant à la réintégration de la mesure en liste "A" sera connue. La décision du parlement pour la libération des crédits se fera fin 2014.

Deux scénarios principaux ont ainsi été établis:

- › dans un premier cas, la mesure relative au passage inférieur est réintégrée en liste "A" et la Confédération cofinance le projet à hauteur de 40%;
- › dans le second cas, où la mesure n'est pas réintégrée en liste "A", les CFF participeraient, à priori, à hauteur de 50% aux frais liés au passage inférieur et à hauteur de 100% aux frais liés aux accès aux quais CFF. La commune prendrait à sa charge, les 50% restant du passage inférieur et le 100% des rampes d'accès mobilité douce du passage inférieur.

Ces deux variantes sont les deux variantes "extrêmes", et ne prennent pas en considération les éventuelles subventions pouvant être accordées par le canton ou la région.

### **Financement**

Nous sollicitons, conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de CHF 475'200.-- aux conditions les plus favorables.

Cet investissement fait partie du plan des investissements de la commune. Il se situe en priorité I, pour un montant de dix millions pour la réalisation de l'ouvrage.

### **Amortissement**

S'agissant d'une étude sans aucune garantie de réalisation de l'ouvrage à ce stade, il y a lieu de prévoir un amortissement sur une durée de 5 ans.

Cependant, en cas d'acceptation du crédit de construction, ce montant de CHF 475'200.-- sera amorti sur une période de 30 ans, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

Ainsi, si le crédit de construction est refusé, sur la base d'un taux d'intérêt de 2.50%, nos charges financières pourraient s'élever la première année à CHF 106'920.- (intérêts: CHF 11'880.-- et amortissement: CHF 95'040.--).

Enfin, si par la suite le crédit de construction est accepté, toujours sur la base d'un taux d'intérêt de 2.50%, nos charges financières pourraient s'élever la première année à CHF 27'720.- (intérêts: CHF 11'880.- et amortissement: CHF 15'840.--).

Le tableau récapitulatif joint en annexe au présent préavis permet de vérifier que cet emprunt entre dans le cadre du plafond d'endettement ratifié par le conseil communal.

<sup>3</sup> « Amélioration de l'accessibilité mobilité douce à la gare de Gland : passage sous-voies est au bout des quais »

<sup>4</sup> Horizon temporel : liste A = 2015-2018 / liste B = 2019-2022 / liste C = 2023-2027

### Conventions

Suite à la réalisation de l'étude préliminaire, les CFF et la commune avait établi une première convention. Celle-ci portait notamment sur les délais de réalisation de l'étude d'avant-projet et sur la répartition financière des coûts de l'étude d'avant-projet du futur passage inférieur. Le conseil communal avait accordé son accord à l'octroi du crédit d'étude.

Aujourd'hui, une deuxième convention a été établie portant sur l'élaboration et le financement du projet de construction et de la procédure d'approbation des plans pour la création du futur passage inférieur. Suite à des négociations, il a été convenu de la répartition présentée ci-précédemment. La signature de la convention est bien sûr conditionnée à l'octroi du crédit d'étude par le conseil communal.

### Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au conseil communal de prendre les décisions suivantes :




#### **LE CONSEIL COMMUNAL**

- vu - le préavis municipal n°56 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'élaboration du projet de construction du nouveau passage inférieur piétons-deux-roues légers à la gare CFF
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;
- ouï - le rapport de la commission des finances;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

#### **d é c i d e**

- I. - d'accorder le crédit de 475'200 francs et d'autoriser la municipalité à entreprendre l'élaboration du projet de construction et l'approbation des plans du nouveau passage inférieur piétons – deux-roues légers à la gare CFF ;
- II. - d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de 475'200 francs.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

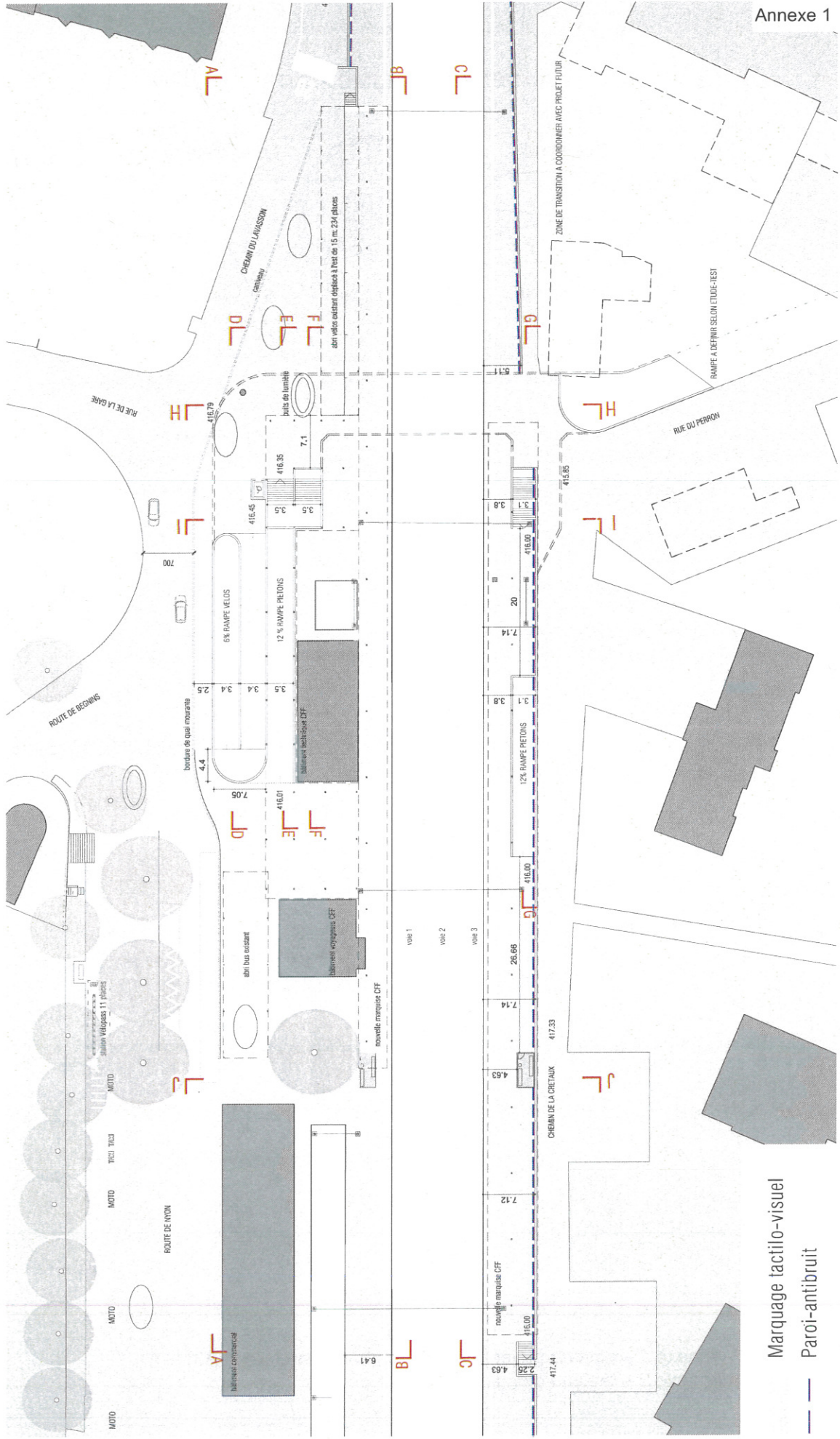
Le syndic:  Le secrétaire:   
G. Creteigny  D. Gaiani

Annexes :

- › Annexe 1 – plan du projet nouveau PI (1 : 500 au format A3)
- › Annexe 2 – tableau d'endettement

# Projet nouveau PI

Plan quais 1:500 (format A3)



Marquage tactilo-visuel

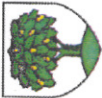
— — — Paroi-antibruit



SBB CFF FFS Ligne 150 Lausanne-Genève Aéroport

Gare de Gland\_Nouveau passage inférieur pour la mobilité douce\_ Version du 10 octobre 2013



<b>Crédit d'investissement</b>		Fr. 475'200.00
	Préavis no: 56	Montant:
Ville de Gland	Objet:	Fr. 475'200.00
	Relatif à l'octroi d'un crédit pour l'élaboration du projet de construction du nouveau passage inférieur piétons-deux-roues légers à la gare CFF	
<b>Estimation des charges financières annuelles</b>		
- Taux	Fr. 11'880.00	
- Amortissement	Fr. 95'040.00	
<b>Total annuel des charges</b>	<b>Fr. 106'920.00</b>	
<b>Situation financière au 21.11.2013</b>		
Plafond d'endettement		108'000'000.00
<b>Endettement</b>	- Engagements courants - Passifs transitoires - Emprunts / Limite de crédit	351'192.67 5'524.59 56'355'000.00
<b>Total endettement</b>		<b>56'711'717.26</b>
<b>Préavis</b>		
Préavis en cours acceptés par le Conseil communal Travaux facturés et payés à ce jour		56'711'717.26 11'097'372.00
<b>Solde ouvert</b>		<b>2'480'200.00</b>
<b>Préavis en cours</b>		
Préavis n° 44 : réfection de l'enveloppe extérieure du centre sportif « En Bord » et rénovation de la buvette du FC Gland		56'711'717.26
Préavis n° 55 : relatif à la réorganisation des établissements scolaires de Gland en lien avec l'harmonisation cantonale (HarmoS)		11'097'372.00
Préavis n° 56 : relatif à l'octroi d'un crédit pour l'élaboration du projet de construction du nouveau passage inférieur piétons-deux-roues légers à la gare CFF		2'480'200.00
<b>Total des préavis en cours</b>		<b>70'289'289.26</b>
		Gland, le 21.11.2013